

La BOBOLOGIE CHEZ L'assistante maternelle



*agissons
ensemble dans
le Territoire*



*Territoire de Belfort
Le Département*

ÉDITO	PAGE 3
PRÉAMBULE	PAGE 4
L'ARMOIRE À PHARMACIE	PAGE 5
EN CAS DE FIÈVRE	PAGE 6
EN CAS DE DIARRHÉE	PAGE 7
EN CAS DE SAIGNEMENT DE NEZ	PAGE 8
EN CAS DE PLAIE SUPERFICIELLE	PAGE 9
EN CAS DE BRÛLURE SUPERFICIELLE	PAGE 10
EN CAS DE BOSSE OU DE BLEU, SANS PLAIE	PAGE 11
EN CAS D'INGESTION DE PRODUITS TOXIQUES	PAGE 12
EN CAS DE PIQÛRE	PAGE 13
COMMENT PRÉVENIR L'ÉRYTHÈME FESSIER	PAGE 14
COMMENT PRÉVENIR LES COUPS DE SOLEIL	PAGE 15



Le Conseil départemental a pour mission de garantir la qualité de l'accueil des jeunes enfants, qu'ils soient confiés à un(e) assistant(e) maternel (le) ou accueillis dans une structure collective.

Vous êtes assistant(e) maternel (le), professionnel (le) de l'accueil du jeune enfant et, à ce titre, chargé(e) d'assurer en permanence la sécurité, le confort et le bien-être des enfants qui vous sont confiés.

Bien que la santé de l'enfant relève de la responsabilité de ses parents, vous pouvez être amené(e) à prendre en charge des petites pathologies qui risquent de survenir à votre domicile.

Nous avons souhaité ce guide pour vous conseiller sur les conduites à suivre en cas d'incident de la vie courante, sans dépasser toutefois les limites de votre responsabilité.

Bonne lecture à toutes et tous !



Marie-France CEFIS

Vice-présidente du Département du Territoire de Belfort,
en charge de l'enfance et de la famille.

Vous êtes assistant(e) maternel (le), professionnel (le) de l'accueil du jeune enfant. Ce guide vous indique la conduite à tenir pour des situations de la vie courante qui peuvent survenir lorsque l'enfant est présent à votre domicile.

Si un enfant malade, sous traitement, vous est confié, assurez-vous de l'administration des médicaments par les parents, matin et soir, en dehors des temps d'accueil.

En effet, en cas d'accident lié à l'administration d'un médicament, votre responsabilité juridique peut être engagée (articles L.4111-1 et L.4311-1 du Code de la santé publique).

L'administration des médicaments est de la responsabilité des parents.

Le carnet de santé est un document qui contient les éléments d'information médicale nécessaires au suivi de la santé de l'enfant. Son utilisation est réservée aux professionnels de santé et sa consultation est soumise à l'accord des parents.

Le carnet de santé peut vous être confié dans une enveloppe fermée portant la mention «secret médical». Vous pouvez disposer d'une copie de la page des vaccinations.

L'armoire à pharmacie

- thermomètre type «thermoflash»
- savon
- compresses
- sérum physiologique mono doses
- sparadrap hypoallergénique
- réfrigél (gel froid)
- gants jetables
- ciseaux à bouts ronds
- soluté de réhydratation

L'application de pommade n'est pas autorisée.



En cas de fièvre

La température normale du corps est voisine de 37°C. On parle de fièvre si la température dépasse 38°C.

En cas de fièvre modérée, si l'enfant sourit, mange et boit, il n'est pas en danger; il est donc inutile de traiter la fièvre. On se contente de la surveiller.

La prise de température s'effectue avec un thermomètre type «thermoflash».

Conduite à tenir si la fièvre est supérieure à 38°5 :

- avertir les parents pour qu'ils prennent en charge leur enfant dans les meilleurs délais
- proposer fréquemment de l'eau à l'enfant pour éviter toute déshydratation
- veiller à maintenir la température de la pièce entre 18°C et 20°C
- veiller à adapter la tenue vestimentaire de l'enfant
- veiller à ce qu'il ne soit pas trop couvert

En cas d'impossibilité à joindre les parents, contacter le 15 qui vous donnera les consignes sur la conduite à tenir puis prévenir les parents.



En cas de diarrhée

On parle de diarrhée après au moins 2 selles liquides rapprochées et inhabituelles dans la demi-journée, avec ou sans vomissement, avec ou sans fièvre.

En cas de diarrhée chez un enfant de moins de 6 mois, une consultation médicale est indispensable.

Conduite à tenir :

- avertir les parents pour qu'ils prennent en charge leur enfant dans les meilleurs délais
- dans l'attente, proposer fréquemment de l'eau ou du soluté de réhydratation à l'enfant, en petites quantités, pour éviter toute déshydratation

Mesures d'hygiène :

- se laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après chaque change
- désinfecter le matelas à langer
- désinfecter les objets ou jouets qui ont été mis à disposition de l'enfant malade (veillez à l'utilisation de produits non toxiques, compatibles avec les surfaces alimentaires)

Si l'enfant refuse de boire, si son état général se dégrade, alertez le 15.



En cas de saignement de nez

Si les saignements sont peu abondants :

- rassurer l'enfant
- ne pas mettre la tête en arrière
- mettre des gants jetables
- appuyer sur la narine pendant 8 à 10 minutes
- si l'enfant est en capacité, il peut souffler par la narine qui saigne pour éliminer le caillot avant la compression

Au retour des parents, signaler l'incident.

Si les saignements persistent plus de 10 minutes, contacter le 15 qui vous donnera les consignes sur la conduite à tenir. Prévenir les parents.



En cas de plaie superficielle

Une plaie superficielle est une éraflure, griffure ou coupure, avec ou sans saignement.

Conduite à tenir :

- rassurer l'enfant
- se laver les mains
- mettre des gants jetables
- nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon à l'aide d'une compresse, du centre vers la périphérie
- si la plaie a saigné, recouvrir d'une compresse

Au retour des parents, signaler l'incident.



En cas de brûlure superficielle et peu étendue

Conduite à tenir:

- rassurer l'enfant
- refroidir le plus tôt possible: faire ruisseler de l'eau froide non glacée sur la brûlure jusqu'à disparition de la douleur (15 à 20 minutes)

L'application de pommade et l'administration de granules homéopathiques ne sont pas autorisées.

Au retour des parents, signaler l'incident.

Si l'aspect de la brûlure vous inquiète ; si la brûlure se situe au niveau du visage ou des mains ; si l'enfant a moins de 6 mois, contacter le 15 qui vous donnera les consignes sur la conduite à tenir. Prévenir les parents.



En cas de bosse ou de bleu, sans plaie

Conduite à tenir:

- rassurer l'enfant
- refroidir la zone touchée avec:
 - > du réfrigél enveloppé dans un linge (pause maximum 30 minutes)
 - > ou de l'eau très froide

L'application de pommade et l'administration de granules homéopathiques ne sont pas autorisées.

Au retour des parents, signaler l'incident.

Si l'état général de l'enfant se modifie (sommolence, pâleur, vomissements), alertez le 15.



En cas d'ingestion de produits ou de plantes toxiques

Conduite à tenir:

- rassurer l'enfant
- ne pas le faire boire
- ne pas le faire vomir
- identifier le produit

Contactez le centre anti-poison au 03 88 37 37 37 qui vous donnera les consignes sur la conduite à tenir. Prévenir les parents.



En cas de piqûre d'insecte (abeille, guêpe...)

Conduite à tenir:

- rassurer l'enfant
- refroidir pour soulager
- si le dard est visible, le retirer

L'application de pommade et l'administration de granules homéopathiques ne sont pas autorisées.

Si la douleur persiste, si l'enfant est piqué au visage, si les piqûres sont multiples ou en cas d'allergie, contacter le 15 qui vous donnera les consignes sur la conduite à tenir. Prévenir les parents.

Cas particulier: *ne rien appliquer sur la tique et signaler aux parents afin qu'ils la retirent.*



Comment prévenir l'érythème fessier

L'érythème fessier du nourrisson désigne les rougeurs du siège liées à une irritation ou une infection de la peau. Il apparaît le plus souvent au cours de la 1^{re} année de vie.

Conduite à tenir:

- se laver les mains avant et après chaque change
- effectuer des changes réguliers et plus fréquents en cas de diarrhée
- pratiquer des soins d'hygiène à l'eau et au savon (sans parfum, sans colorant)
- bien rincer
- assurer un séchage doux et soigneux de la peau en tamponnant et non en frottant
- ne pas trop serrer la couche

Informez les parents de l'apparition de rougeurs.

Les soins d'hygiène doivent s'effectuer à l'eau et au savon ; l'usage des lingettes est interdit en raison des risques d'irritation et d'allergie liés aux divers composants



Comment prévenir les coups de soleil

La peau des enfants, encore fine et immature, n'est pas armée pour se défendre contre les rayons UV. L'exposition au soleil pendant l'enfance est la principale cause de cancer cutané à l'âge adulte.

Conduite à tenir:

- fréquenter des espaces extérieurs ombragés
- ne jamais exposer un nourrisson (< 1 an) dont la peau et les yeux sont très fragiles
- ne pas exposer un enfant entre 12h et 16h et limiter la durée d'exposition
- s'assurer que l'enfant est bien protégé par un chapeau à larges bords, des lunettes de soleil et des vêtements couvrants

Il est par ailleurs important de proposer régulièrement de l'eau à l'enfant.



DANS TOUTE SITUATION D'URGENCE :

- protéger du sur-accident,
- alerter les secours au plus vite et transmettre des informations précises,
- reconforter l'enfant et prévenir ses parents.

RAPPELS :

- vous devez disposer de moyens de communication permettant d'alerter sans délai les services de secours, les parents et la PMI/Pôle agrément.
- vous devez assurer l'affichage permanent des coordonnées des services de secours, des parents et de la PMI/Pôle agrément
- la PMI/Pôle agrément doit être tenue informée de tout incident ou accident survenu à votre domicile 03 84 28 18 88.

NUMÉROS UTILES :

SAMU 24h/24, 7j/7

15

Pour toute urgence médicale

Pompiers 24 h/24, 7j/7

18

En cas d'incendie ou d'accident

Appel d'urgence européen 24 h/24, 7j/7

112

Numéro d'urgence unique pour toute l'Europe et toute urgence à partir d'un téléphone portable (appel anonyme et gratuit)

Centre antipoison 24 h/24, 7j/7

03 88 37 37 37

Pour toute ingestion de produits toxiques

Police/Gendarmerie 24 h/24, 7j/7

17

Pour obtenir le téléphone du médecin et de la pharmacie de garde



**agissons
ensemble dans
le Territoire**

*Ce document a été réalisé en collaboration avec
les Relais assistant(e)s maternel (le) s du Territoire de Belfort.*

Direction de la communication • Novembre 2017 • Photos: Fotolia

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Hôtel du Département
6 place de la Révolution française
90020 Belfort Cedex

Tél. 03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr
www.territoiredebelfort.fr